

POLITIQUE

RELATIVE AUX RISQUES DE DURABILITÉ ET À L'ESG

Mise à jour : 01.23

Amendée le 08.23



Covéa Finance, 21 ans d'investissement socialement responsable

Historiquement, l'investissement socialement responsable et l'étude des critères E, S et G, s'inscrivent chez Covéa Finance dans la durée et remontent à l'année 2001, avec la création du fonds Covéa Flexible ISR (à l'époque « Covéa Finance Horizon Durable »). Depuis 21 ans, notre ambition s'est construite sous la forme de l'intégration : intégration de la recherche ESG au sein de la gestion, intégration de l'analyse extra-financière à l'analyse financière, intégration de Covéa Finance au sein de nombreux groupes de place (AMF, AFG, FFA, etc...).

Dans la continuité de notre volonté de transparence (dès 2016 nous publions à titre volontaire un rapport ESG, en concordance avec la loi sur la transition énergétique), nous franchissons une étape supplémentaire en précisant la façon dont nous répondons aux exigences du Règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (« SFDR ») entré en vigueur le 10 mars 2021.

Notre prise en compte des risques de durabilité

Dans sa gestion du risque de durabilité tel que défini par le règlement SFDR comme « un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de la gouvernance qui, s'il survient, pourrait avoir une incidence négative importante, réelle ou potentielle, sur la valeur de l'investissement », Covéa Finance s'appuie sur 3 piliers : le processus de gestion des exclusions (détaillé dans notre politique d'exclusion), la gestion des controverses, et la prise en compte des critères ESG.

La conviction de Covéa Finance est que la prise en compte de critères ESG vient compléter et enrichir la vision de l'investissement basée sur des critères financiers, comptables et boursiers. La notion d'ESG apporte ainsi une valeur ajoutée pour la gestion de portefeuilles en cherchant notamment à limiter le risque en matière de durabilité. Covéa Finance estime qu'une gestion responsable, prenant en compte des critères ESG, aide à réaliser une appréciation plus globale non seulement des risques, mais aussi des opportunités sectorielles propres à chaque émetteur.

Pour nos fonds catégorisés article 8 SFDR, cela se traduit par le respect de seuils minimums en pourcentage des titres détenus devant disposer d'une évaluation des critères ESG.

La méthodologie de notation interne Covéa Finance sur les émetteurs privés et souverains se base sur la sélection d'indicateurs spécifiques permettant (i) d'apprécier les émetteurs par rapport aux différentes caractéristiques E, S et G et (ii) d'identifier les risques de durabilité.

Pour poursuivre dans notre développement sur ce sujet, nous avons lancé en 2022 un programme ESG qui vise notamment à affiner l'identification et la gestion de nos risques en matière de durabilité.

En 2023 nos travaux porteront sur :

- la définition des risques de durabilité,
- l'identification des indicateurs associés auxdits risques,
- Une évaluation du risque pour chaque émetteur.

Nos principes d'analyse ESG

Dans le cadre de notre démarche ESG, deux méthodologies internes d'appréciation ont été définies, portant sur les émetteurs souverains d'une part, et sur les émetteurs privés d'autre part.

Notre système de notation ESG interne, qui consiste en une analyse à la fois quantitative et qualitative, couvre les émetteurs de tous les pays et tous les secteurs. La politique ESG de Covéa Finance repose en premier lieu sur l'équilibre des trois piliers que sont l'Environnement, le Social et la Gouvernance. Pour chacun de ces piliers, Covéa Finance a déterminé des indicateurs qu'elle considère comme le socle commun à tous les émetteurs privés.

La consolidation de ces indicateurs permet d'obtenir une appréciation positive, neutre ou négative pour chacun des trois piliers E, S et G. La dégradation soudaine d'une appréciation déclenche l'envoi d'une alerte à la gestion dans certains cas spécifiques (émetteurs souverains, émetteurs détenus dans les fonds labellisés ISR quand cette baisse entraîne le franchissement du seuil de note minimum), et peut faire l'objet dans le cas des émetteurs privés d'un suivi plus approfondi dans le cadre d'un dialogue actionnarial.

Exemples de critères :

- Environnement : émissions de Gaz à Effet de Serre, volume de déchets générés, gestion du risque de stress hydrique, biodiversité, etc...
- Social et Sociétal : taux de rotation des effectifs, taux de féminisation des cadres, rétention des talents, clauses ESG contraignantes dans la chaîne d'approvisionnement, etc...
- Gouvernance : transparence des politiques et rapports de rémunération, séparation des pouvoirs, indépendance du conseil, respect des droits des actionnaires minoritaires, durée des mandats, etc...

L'analyse qualitative s'ajoute aux critères quantitatifs pour les préciser et aborder des thématiques matérielles pour le secteur.

A noter que le filtre ESG peut s'avérer rédhibitoire dans plusieurs cas :

- Dans le cadre de l'application de la politique d'exclusion ;
- En application de certaines exigences réglementaires¹ ;
- En application d'exigences liées à nos labels (ISR, Finansol, Relance, Greenfin) ;
- Dans la gestion des fonds thématiques.

Des nouveaux fournisseurs de données à partir de 2023

Covéa Finance a sélectionné deux nouveaux fournisseurs de données fin 2022 afin de renforcer la qualité et le taux de couverture des données extra-financières. Le système de notation évoluera et sera alimenté par plusieurs fournisseurs de données.

Transparence sur les incidences négatives

Au titre de l'article 4 du Règlement SFDR les acteurs de la finance doivent préciser s'ils prennent en compte les principales incidences négatives dans leurs décisions d'investissement.

Actuellement, Covéa Finance ne prend pas en compte les principales incidences négatives au sens de l'Article 4 SFDR pour les raisons suivantes :

La disponibilité et la qualité des données publiées par les émetteurs ne permettent pas encore de prendre en compte les incidences négatives avec le niveau de granularité et de rigueur que nous souhaitons appliquer dans notre approche ESG.

Notre approche de notation ESG intègre déjà des externalités négatives des émetteurs.

Covéa Finance contractualisera avec de nouveaux fournisseurs de données en 2023 afin d'obtenir des données précises sur une part plus importante des émetteurs. La prise en compte des principales incidences sera réévaluée dans le cadre de ce changement et lors de la mise en place d'un nouveau modèle interne de notation ESG.

¹ Position-recommandation AMF-2020-03 sur les informations à fournir par les placements collectifs intégrant des approches extra-financières

Les équipes d'analyse ESG Covéa Finance

L'ESG est pleinement intégré dans la chaîne de valeur et de décision d'investissement de Covéa Finance.

A fin décembre 2022, l'équipe d'Analyse, qui se compose d'une quinzaine d'analystes financiers et extra-financiers, a pour vocation de partager ses travaux avec les gérants (études, suivi des controverses, dialogues actionnariaux, suivi de la liste d'exclusion, etc.) mais aussi d'apporter son soutien à certaines gammes de fonds (analyses thématiques dans le cadre des fonds environnementaux, suivi des différents labels extra-financiers, etc.). Analystes et gérants collaborent de façon étroite, et se retrouvent plusieurs fois par mois lors de différents Comités dans lesquels la composante extra-financière est intégrée.

Dans une moindre mesure, les analystes sont également amenés à travailler avec l'équipe de Recherche Macroéconomique (sur le modèle d'appréciation ESG des Souverains par exemple) ou encore avec l'équipe de Conformité pour s'assurer de la bonne mise en œuvre des différentes politiques notamment. D'autre part, des échanges réguliers ont lieu avec les équipes de contrôle interne et de reporting.

Adhésion à des chartes & codes

Le groupe Covéa étant devenu signataire des PRI (Principes pour l'Investissement Responsable) en 2020, Covéa Finance participe à la rédaction d'un rapport de transparence pour rendre compte de l'application des 6 principes pour l'investissement responsable.

Par ailleurs Covéa Finance a rejoint mi-2021 la Coalition pour une Transition Juste ; la Coalition Transition Juste est une plateforme collaborative lancée par « Finance for Tomorrow » qui réunit les gestionnaires et détenteurs d'actifs de l'écosystème financier français. Elle a pour mission de promouvoir auprès des entreprises une transition socialement acceptable vers des économies bas carbone.

Covéa Finance, par son adhésion au CDP (Carbon Disclosure Project), est chaque année partie prenante de dialogues actionnariaux qui peuvent concerner non seulement le Climat, mais aussi l'Eau et la Déforestation. Ces échanges avec les entreprises nous permettent par ailleurs d'approfondir nos connaissances et notre suivi des risques liés au changement climatique et des risques liés à la biodiversité, et nourrissent nos travaux à destination des gérants.

Communication

Covéa Finance publie annuellement un rapport sur la prise en compte de critères ESG et du risque de durabilité dans ses investissements, et la part des encours concernés.

Le rapport ESG ainsi que les politiques afférentes et la liste des produits financiers conformes aux articles 8 et 9 SFDR sont disponibles sur le site internet www.covea-finance.fr